Élections législatives

Les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Les électeurs sont appelés à voter afin d'élire les 577 députés qui composeront l'Assemblée Nationale durant 5 ans, de 2022 à 2027.

Les citoyens éliront un parlementaire dans chaque circonscription. À noter que chaque candidat se présente avec un suppléant, susceptible de le remplacer dans certaines situations.

Localisation des bureaux de vote

Tout électeur inscrit dans une commune se voit attribuer un bureau de vote lié à l’emplacement de son domicile.

À La Madeleine, 16 bureaux de vote sont répartis sur 5 sites :

- Bureaux 101 à 104 : école Louise de Bettignies, accès par le square Pierre de Coubertin, entrée rue de l'Abbé Lemire
- Bureaux 105 à 108 : école Anne Frank, accès par la rue du Maréchal Foch
- Bureaux 109 à 111 : salle Saint-Vital, à côté de l'Église, rue de Berkem
- Bureaux 112 à 114 : salle du restaurant scolaire, 91 rue Kleber
- Bureaux 115 à 116 : salle de sport Gantois, rue du Parc

rgba(255,255,255,1)
Entity Print

101 à 104

Bureaux de vote

École Louise de Bettignies
Rue l'Abbé Lemire
59110 La Madeleine
France

8h-18h

105 à 108

Bureaux de vote

École Anne Frank
rue du maréchal Foch
59110 La Madeleine
France

8h-18h

109 à 111

Bureaux de vote

Salle Saint Vital
Rue de Berkem
59110 La Madeleine
France

8h-18h

112 à 114

Bureaux de vote

Salle du restaurant scolaire

rue Kleber
59110 La Madeleine
France

8h-18h

115 à 116

Bureaux de vote

Salle Gantois
Rue du Parc
59110 La Madeleine
France

8h-18h

Transports des électeurs à mobilité réduite

Pour chaque élection, la Ville met en place un service de transport pour les personnes à mobilité réduite (sur inscription pour des raisons d'organisation).

Vous êtes concernés et souhaitez bénéficier de ce dispositif le jour d'un scrutin ? Contactez au préalable le service État Civil / Élections au 03 20 12 21 61.

rgba(255,255,255,1)

Votez en toute sécurité

Je porte le masque si je le souhaite (le port de masque est vivement recommandé pour les personnes à risque).

En cas d'affluence, je patiente à l'extérieur avant d'entrer dans le bureau de vote.

Je me nettoie les mains avec le gel mis à disposition dans le bureau de vote.

Je respecte les distances de sécurité dans la file d'attente et aux abords du bureau de vote.

Je présente mon titre d'identité, sans le donner. Je prévois mon propre stylo pour signer la liste d'émargement.

Je quitte le bureau de vote après avoir accompli les formalités.

Service Élections

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

03 20 12 21 61

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h15 Samedi : 8h30-12h

Vérifier votre inscription et votre bureau de vote sur le site du service public

rgba(255,255,255,1)

Vote par procuration

Vous allez être absent le jour de l'élection ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration.

Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt !

1. Récupérez auprès de votre mandataire, soit son numéro d'électeur et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote
2. Effectuez votre demande de procuration en ligne https://www.maprocuration.gouv.fr/
3. Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration
4. Vous êtes informé par mail dès que votre procuration est acceptée

rgba(255,255,255,1)
Publié le 03 janvier 2022